



AFFICHÉ
LE 12/01/2026.

2026/.....
Parafe

DÉCISION N°01/2026

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE POUR L'INSTALLATION DE DEUX CAMERAS DE VIDEO PROTECTION SUR LE PARKING DU NOUVEAU POSTE DE POLICE MUNICIPALE – UNE CAMERA SUR LE NOUVEAU TERRAIN DE BASKET DE BELLE CROIX ET UNE CAMERA DANS LA RUE LOUIS ARMAND EN ZONE INDUSTRIELLE

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment le titre V relatif à la vidéo protection ;

Vu le décret n°96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéo protection ;

Vu la délibération N°536 du 6 décembre 2024, du Conseil municipal portant délégation de pouvoir à Madame le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°639 du 17 décembre 2025, du Conseil municipal portant sur l'installation de deux caméras sur le parking de la police municipale, une caméra sur le terrain de basket de Bellecroix et une caméra rue Louis Armand en Zone industrielle ;

Considérant qu'il y a lieu de demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention d'investissement et / ou de fonctionnement permettant la réalisation des projets municipaux ;

Considérant qu'une demande de subvention peut être déposée auprès de la Région Ile de France pour ce projet ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : De solliciter une subvention dans le cadre de l'installation de quatre nouvelles caméras de vidéo protection : Parking de la police municipale, stade de basket de Bellecroix et Rue Louis Armand.

Article 2 : Madame le maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer tous les documents utiles au suivi du projet.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, 08 janvier 2026

Madame le Maire,
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 12/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20260108-DECISION_01